

# LE FICHER FEC : IMPORTANCE - UTILITÉ - CARACTÉRISTIQUES

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATE



**WEBINAIRE**

Lundi 3 octobre 2022

### HORAIRES

De 13h00 à 14h00

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé, discussion
- Cas pratiques
- Vidéo-projection
- Remise d'un support

### TARIF

Coût inclus dans la cotisation annuelle

### CONFÉRENCIER

L'équipe du CPG

## PROGRAMME

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les entreprises qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés doivent la présenter sous la forme d'un fichier dématérialisé en cas de contrôle fiscal : le fichier FEC.

Par ailleurs, la validité et la qualité comptable du FEC font partie du chemin d'audit à certifier dans le cadre de la nouvelle mission ECF.

Ce fichier des écritures comptables doit être présenté selon des normes codifiées à l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales. Si la structure du FEC peut aisément être vérifiée à l'aide de l'outil de test mis à disposition par l'administration, la qualité comptable dépend de la bonne application des règles de tenue de la comptabilité.

Le fichier FEC étant devenu la pierre angulaire dans les échanges entre l'administration et l'entreprise en cas de contrôle fiscal, nous vous proposons d'aborder les principales informations à connaître à son sujet.

1. A quoi sert le fichier des écritures comptables ?
2. Quelles entreprises sont concernées par le FEC ?
3. Quand remettre le FEC ? Quelle sanction s'il n'est pas transmis ?
4. Quelles informations sont contenues dans le FEC ?
5. Comment avoir un FEC valide ?



### PUBLIC

Tout adhérent du Centre et/ou son conjoint, ainsi que tout membre correspondant.